

DELEGATION DE Mme Véronique FAYET

D -20070283

**Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
Programme d'actions de prévention de la délinquance 1er
semestre 2007. Autorisation. Signature.**

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Notre Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance se décline opérationnellement tout au long de l'année par des actions sur des secteurs ou des thématiques jugées prioritaires par ses membres.

A ce titre je vous propose de valider la mise en œuvre ou la poursuite des projets suivants :

Prévention de la Toxicomanie

- Accueil à « CAAN'ABUS » des jeunes confrontés à une consommation de drogue, d'alcool, de médicaments ou toute autre substance psycho active. Ecoute, soutien, orientation, auto évaluation, premières prises en charge. Ce lieu fonctionne comme un espace ressource polyvalent, mutualisant divers organismes spécialisés. La prévention de la toxicomanie est une priorité du CLSPD, il est donc important de soutenir le fonctionnement de ce lieu par une subvention à l'association CEID qui en assure la gestion administrative.
- Extension du programme d'échange de seringues auprès des toxicomanes par l'association « La Case ». Une équipe de rue est chargée d'aller au devant des toxicomanes sur les lieux de rencontres vecteurs de risques de partage des seringues : place André Meunier, friches industrielles et différents squatts sur la ville. Ils sollicitent une aide au démarrage en 2007 par la Ville car la DDASS prendra le relais dès l'année suivante.

Prévention jeunesse

- Soutien au Centre de Loisirs Jeunes du quartier du Lac. Ce projet, porté par la Police Nationale, a su trouver sa place au sein de ce quartier en proposant des activités sportives aux adolescents non inscrits dans des clubs. Les valeurs de respect de l'autre, d'esprit collectif et de dépassement de soi sont au cœur de cette action que les parents et les jeunes du quartier plébiscitent. C'est pourquoi l'encadrement a été renforcé par un poste d'adulte relais qui nécessite un co-financement de notre municipalité. Les locaux sont mis à disposition par Domofrance.

Prostitution

- La ville de Bordeaux s'est impliquée dans le Réseau d'Intervention Sociale auprès des Personnes Prostituées (RISPP) aux côtés de la DDASS, de la Direction Départementale aux Droits des Femmes, du Conseil Général et des associations spécialisées. L'objectif est à la fois de croiser les informations sur la réalité et l'évolution de ce phénomène à Bordeaux mais aussi de se coordonner entre partenaires sur les sorties de rue, l'accueil de jour et la mise en place d'actions d'aide à la réinsertion. A cet effet un poste de coordination à mi temps est nécessaire et requiert un co-financement de notre collectivité. C'est le Comité Régional d'Aquitaine d'Éducation pour la Santé (CRAES) qui portera cette coordination.

Jeunes en errance

- L'action expérimentale auprès des jeunes en errance, conduite par le CEID et soutenue par l'Etat, la Ville et le Conseil Général confirme toute sa pertinence. En effet 300 jeunes différents ont été rencontrés dans le travail de rue et 30 jeunes fréquentent régulièrement les ateliers « arts de la rue » proposés salle Amédée Larrieu. Des accompagnements autour des questions de santé, de logement et d'insertion professionnelle ont effectivement pu être possibles à partir de cette accroche par le

culturel. Devant le nombre de demandes d'aide qui s'accroît, il est donc plus que jamais nécessaire de conforter cette action innovante sur le plan national, d'autant plus que l'aide au démarrage obtenue dans le cadre du P.I.C URBAN ne pourra pas être renouvelée.

- L'association Solidarité Jeunesse, habilitée Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale développe, cette année encore, un atelier percussion auprès des jeunes en difficultés accueillis dans ce centre. Il s'agit, à travers une pratique artistique, de valoriser les potentialités de ce public, et de leur redonner un cadre structurant. Des rencontres avec les résidents du foyer de jeunes travailleurs J Ellul sont organisées pour favoriser les échanges. Par ailleurs, une découverte des nombreuses structures musicales du quartier sera mise en place tout au long du projet.

Prévention du sexisme

- Les phénomènes de violence dans les relations garçons-filles dépassent le seul cadre de la ville de Bordeaux et constituent une cause nationale au même titre que les violences conjugales. A ce titre les partenaires socio-éducatifs des quartiers Saint Michel et Bastide ont souhaité s'engager dans une opération à long terme de prévention du sexisme. Cette action collective se déclinera en trois temps :
 - un travail d'objectivation de la réalité de cette question sur les deux quartiers par le biais d'un diagnostic dans chaque structure afin que les actions qui en découleront soient pertinentes,
 - une formation des acteurs de terrain autour de leurs propres représentations dans le but de bâtir un socle commun de principes d'action
 - la mise en place d'un comité de pilotage commun aux deux secteurs, chargé d'accompagner la construction d'un programme d'actions cohérent sur les deux territoires visés.

A cet effet l'Association d'Insertion par la Médiation (AIM) pilotera l'ensemble de la démarche, du diagnostic participatif à la mise en place des actions.

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- A faire procéder au versement de :

- 3 000 € à l'association CEID pour CAAN'ABUS
- 16 000 € à l'association La Case
- 5 000€ à l'association Centre de Loisirs des Jeunes de la Gironde
- 1 232€ à l'association Solidarité Jeunesse
- 5 000€ au CRAES
- 17 000€ à l'association CEID pour l'action « jeunes en errance »
- 16 000€ à l'association A.I.M

- A signer les conventions de partenariat correspondantes

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2007, fonction 522 compte 657.4.

SUBVENTION

CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du 05 mars 2007 et reçue à la Préfecture de la Gironde le .2007.

Et

L'Association déclarée à la Préfecture de la Gironde le, représentée par Président habilité aux fins des présentes par les statuts de l'association.

- EXPOSE –

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux, fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

- CONSIDERANT –

Que l'association, dont les statuts ont été déclarés en Préfecturele..., puis modifiés le, exerce une activité qui a pour but :

-
-

, qui entre dans le champ des compétences pour lesquelles la Ville de Bordeaux est en droit d'intervenir.

Il a été convenu ce qui suit

ARTICLE 1 - Activités et projets de l'association -

L'association s'assigne au cours de la période du 2007 au 2007 à la poursuite de l'action

ARTICLE 2 - Mise à disposition des moyens –

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association, dans les conditions figurant à l'article 3 :

↳ Une subvention de € pour l'année 2007.

ARTICLE 3 - Conditions d'utilisation de l'aide -

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

⇒ La subvention sera utilisée pour l'action citée article 1.

ARTICLE 4 - Mode de règlement -

La subvention de la Ville de Bordeaux s'élève à €.

Elle sera versée et créditée au compte de l'association n°.....établissement, après signature de la convention;

ARTICLE 5 - Conditions Générales -

L'association s'engage :

1. A pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes ;
2. A déclarer sous trois mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux ;
3. A déclarer sous trois mois à la Ville, tous changements intervenus dans son conseil d'administration ;
4. A ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature ;
5. A adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général ;
6. A restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées ;

ARTICLE 6 - Conditions de Renouvellement-

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 7 - Conditions de Résiliation-

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'octroi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

ARTICLE 8 - Contrôle de la Ville sur l'association-

Conformément à l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

⇒ une copie certifiée de son budget,

⇒ une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27.03.1993 et du 01.03.1984),

↻ tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

ARTICLE 9 - Droits de timbre et d'enregistrement –

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

ARTICLE 10 - Election de domicile –

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

↻ Par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville

↻ Par l'association

.....

Fait à Bordeaux, en 2 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'association

LE MAIRE

LE PRESIDENT

ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS

ABSTENTION DE M. COLOMBIER

D -20070284

**Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Programmation d'Actions
2007-2012. Autorisation. Décision**

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Forte des effets positifs des actions menées dans le cadre du Contrat de Ville 2000 – 2006, la Ville de Bordeaux a décidé de prolonger cette dynamique au travers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Ce contrat signé notamment avec l'Etat doit permettre de concentrer des moyens sur les 7 quartiers prioritaires que compte la Ville.

Dans la continuité du diagnostic réalisé tant avec les partenaires de terrain qu'avec les Institutions concernées, des plans d'actions ont été élaborés à l'échelle de ces territoires ; des actions à proprement parler en découlent qui, le cas échéant, mobilisent les financements spécifiques liés à la politique de la ville.

C'est pourquoi je vous sou mets cette programmation de projets.

Celle-ci s'intègre donc dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale et décline de manière opérationnelle et concrète les axes stratégiques définis pour chaque quartier.

Il s'agit d'actions reconduites pour certaines, ayant évolué après évaluation pour beaucoup ; on y retrouve également une part importante de projets nouveaux et expérimentaux.

Il importe enfin de rappeler l'effet levier fondamental que constitue la participation de la Ville dans ce cadre et la mobilisation d'autres financeurs qu'elle entraîne.

C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- ⇒ à attribuer aux organismes cités sur les tableaux joints les sommes d'un montant de 331 887 €, indiquées en regard de chacun d'entre eux,
- ⇒ à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes,
- ⇒ à signer les conventions de partenariat afférentes à ces engagements (modèle joint)

Rubrique 824

Compte 6574

Séance du lundi 4 juin 2007

BACALAN		
Axe : Poursuivre les actions de désenclavement et de requalification du quartier		
Action environnement, journaux, repas quartier, encombrants	Régie de Quartier « Habiter Bacalan »	14 500 €
Axe : Favoriser l'intégration, la cohésion et le développement social		
14 ^{ème} salon du lire de Bacalan	Le Salon du Lire de Bacalan	1 650 €
Clip tes mots	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bacalan)	2 000 €
Projet Graff	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bacalan)	425 €
Bien être et parentalité	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bacalan)	2 500 €
Eduquer à la ville... Vivre la ville autrement	Ligue de l'enseignement Fédération de la Gironde	2 450 €
Découvertes sportives /multisports	Association Bacalan Claveau ABC	1 800 €
Handicap et solidarité Atelier de production cinématographique : communiquer dans un univers d'images, de sons et de gestes accessible à tous	Amicale Laïque de Bacalan	800 €
Agence Bacalanaise au collège	Amicale Laïque de Bacalan	2 750 €
Sensibilisation à la musique classique	Théâtre du pont tournant	3 000 €

Séance du lundi 4 juin 2007

Axe : Faciliter l'insertion sociale et professionnelle		
Cours de couture	Association Familiale Laïque AFL	4 100 €
Alphabétisation	Association Familiale Laïque AFL	600 €
Alphabétisation	Action Recherche Promotion Société coopérative ouvrière de production	3 950 €
La mécanique à l'abri des bleus	Le garage moderne	2 000 €
QUARTIER BASTIDE BENAUGE		
Axe : Coordonner les offres de services, les rendre lisibles et accessibles à l'échelle du territoire		
Point accueil écoute jeunes et parents Bastide	Association Rénovation GRICA	2 250 €
Bastide en danse	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Benauge)	3 000 €
Vivre ensemble l'école	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Benauge)	1 250 €
Accompagnement à la scolarité	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Benauge)	5 786 €
Accompagnement à la scolarité	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Queyries)	2 652 €
Projet danse ZEP Bastide	Collège Jacques Ellul	2 225 €

Séance du lundi 4 juin 2007

Comités de lecture ZEP Bastide Accompagnement à la scolarité	Collège Jacques Ellul	3 078 €
Découverte du sport Développement du sport féminin	La Bastidienne	1 145 €
Axe : Mieux connaître le tissu associatif local, soutenir son développement et favoriser l'implication des habitants		
Clair de Bastide	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Benauge)	3 500 €
Mémoire de Bastide	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Benauge)	1 500 €
Education à l'image	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Queyries)	1 800 €
Journal de quartier Bastide et vous	Bastide en scènes	2 275 €
Famille au cœur du Collectif	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Queyries)	2 260 €
Axe : Poursuivre l'atténuation du sentiment d'insécurité en confortant et développant des actions de prévention		
Médiation par les pairs	Alternative médiation	1 120 €
Permis citoyen collège L.Lenoir	Association du Lien Interculturel Familial et Social ALIFS	450 €
Axe : Accompagner la poursuite du projet urbain du quartier		
Accès à l'emploi et la lutte contre les discriminations : une voie vers l'égalité des chances	Association d'insertion par la médiation AIM	5 715 €

QUARTIER CHARTRONS		
Axe : Favoriser le développement social et culturel du quartier		
Actions culturelles	Centre Social et Familial Bordeaux Nord	3 000 €
Questions de Parents	Centre Social et Familial Bordeaux Nord	1 500 €
Atelier informatique et internet « job web »	Amicale Laïque Dupaty	2 000 €
« d'une génération à l'autre »	Amicale Laïque Dupaty	2 500 €
Intervention quartier et manifestations ludiques	Association Interlude	5 000 €
Faciliter et favoriser l'accès à la culture et aux pratiques culturelles, principalement pour les populations de Bordeaux Nord	Collectif de ressources bordonor	9 000 €
Axe : Soutenir et faciliter l'insertion sociale et professionnelle		
Accompagnement des demandeurs d'emploi créateurs/repreneurs d'une entreprise dans la commune de Bordeaux	Maison de l'Initiative et de l'Emploi	2 000 €
Insertion Professionnelle des Femmes	Centre Social et Familial Bordeaux Nord	6 000 €
Action d'insertion Sociale Atelier récupérer'action (ateliers, informations, droits)	Centre Social et Familial Bordeaux Nord	5 000 €

Séance du lundi 4 juin 2007

QUARTIER GRAND-PARC		
Axe : Développement urbain		
Théâtre/environnement « Tout le monde sent l'fuel »	Théâtre de l'escale	740 €
Axe : Développement social		
Les vieux des tours	Le dessous des balançoires	5 000 €
Prévention VIH	Compagnie les 2 A	1 250 €
Prévention VIH	Centre d'Accueil Consultation Information Sexualité	750 €
Accompagnement scolaire Ecole Condorcet élémentaire	Maison de quartier Chantecler	965 €
Grand Parc en fête	Migrations Culturelles Aquitaine Afrique MC2A	3 000 €
Accompagnement scolaire des collégiens	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Grand Parc)	536,50 €
Le Grand Parc en jeu	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Grand Parc)	1 000 €
Grand Parc en scène	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Grand Parc)	2 500 €
Actions collège Projet artistiques et culturel au collège du Grand Parc	ALIFS Association du Lien Interculturel Familial et Social	1 500 €
Action intergénérationnelles autour d'activités culturelles, d'apprentissage et d'échanges de savoirs	GP INTENCITE Centre Social et culturel du Grand Parc	2 500 €
Accompagnement à la scolarité	GP INTENCITE Centre Social et culturel du Grand Parc	1 000 €

Séance du lundi 4 juin 2007

Atelier Création Accessoires de mode	GP INTENCITE Centre Social et culturel du Grand Parc	2 000 €
Quartier en culture	GP INTENCITE Centre Social et culturel du Grand Parc	3 200 €
Le lien et le livre	GP INTENCITE Centre Social et culturel du Grand Parc	2 000 €
REAAP Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité	GP INTENCITE Centre Social et culturel du Grand Parc	2 500 €
Axe : Prévention / sécurité		
Exposition mixité au Grand-Parc	Centre d'Accueil Consultation Information Sexualité	750 €
QUARTIER DU LAC – AUBIERS		
Axe : Favoriser la tranquillité publique et renforcer les actions de prévention		
lien social et insertion par le sport dans le quartier de Bordeaux Lac	Association Promotion Insertion Sport APIS	6 083 €
Rénovation du centre	Centre de loisirs des jeunes de la Gironde	1 450 €
Axe : Renforcer la qualité de vie quotidienne et favoriser le lien social		
Création pôle informatique	Centre de loisirs des jeunes de la Gironde	1 500 €
Radio Associative	IFAID Institut de Formation et d'Appui aux Initiatives de Développement	3 000 €
Formation des bénévoles associatifs	IFAID Institut de Formation et d'Appui aux Initiatives de Développement	1 000 €
Ecole des Femmes	Mana	7 000 €

Séance du lundi 4 juin 2007

Festival de l'été	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux Le Lac	3 000 €
Les Ateliers artistiques du Lac	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux Le Lac	2 000 €
La Cabane du Lac	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux Le Lac	2 000 €
Animation de la plage publique du Lac	ABC Association Bacalan Claveau	2 000 €
Enseignement d'activité physique adaptée pour les femmes sensible à la prise de poids d'un quartier défavorisé et pluriethnique de Bdx Lac « Les Aubiers »	ADAPA Association pour le développement en activité physique adaptée	430 €
Ciné club du quartier du Lac	Cité amicale	850 €
Axe : Renforcer les actions en matière d'insertion sociale et professionnelle		
Expression et image de soi	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux Le Lac	2 000 €
Ecrivains publics	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux Le Lac	6 640 €
Apprentissage des savoirs de base	ZEKI	3 372 €
Mieux vivre dans son quartier	CPVA Centre de Préparation à la Vie Active De la Caisse d'allocations familiales	5 612.50 €

QUARTIER SAINT-JEAN / BERCIER / CARLE VERNET		
Axe : Renforcer les services et les actions de proximité		
Etre parent aujourd'hui	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bordeaux-Sud)	4 000 €
Accompagnement à la scolarité	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bordeaux-Sud)	1 120 €
Alphabétisation et insertion sociale et culturelle	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bordeaux-Sud)	1 300 €
Les mains d'or	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bordeaux-Sud)	1 270 €
Accompagnement éducatif	Astrolabe	2 900 €
Accompagnement à la scolarité	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Argonne)	2 200 €
Belcier, on y est	Phénix de Belcier	1 500 €
Journal de quartier « ça gazette dans le coin »	Association « Ça gazette dans le coin »	600 €
Axe : Poursuivre l'accompagnement de la restructuration urbaine du quartier et l'amélioration du cadre de vie		
Un quartier qui bouge	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bordeaux-Sud)	1 000 €

Séance du lundi 4 juin 2007

Action auto-réhabilitation Saint Jean Belcier	Compagnons Bâisseurs Aquitaine	11 960 €
Atelier des bains douches	Association Ebawel	1 335 €
QUARTIER SAINT-MICHEL		
Axe : Accompagner le renouvellement urbain du quartier		
Mémoires	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Saint-Michel)	3 000 €
Axe : Favoriser l'intégration et la cohésion sociale		
Etre parent aujourd'hui	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Saint-Michel)	3 000 €
Accompagnement à la scolarité	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Saint-Michel)	2 320 €
Un parcours culturel	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Saint-Michel)	2 000 €
Village St Michel Service d'insertion Sociale et d'accompagnement vers l'emploi	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Saint-Michel)	12 338 €
Accompagnement à la scolarité	CALK Comité Animation Lafontaine Kleber	2 714 €
Médiation sociale et culturelle Alphabétisation	Promo Femmes	10 000 €
Festival du conte Rendez vous conte action de sensibilisation	Association des Arts de la Parole Interculturelle	2 000 €

Séance du lundi 4 juin 2007

Réseau des associations du quartier Saint-Michel	PLUME D'ANGE - CRIPCEA Centre de Ressources et d'Informations des Projets Cinématographiques et de d'Ecriture	1 576 €
Guinguette de la Place	Les P'tits Gratteurs	1 500 €
MULTISITES		
Action de préparation et de placement à l'emploi	B2E Bordeaux Entreprise et Emploi	7 320 €
Commandos fleuris	Les Jardins d'aujourd'hui Gironde	2 830 €
Festival Cinésites	Jean Vigo	7 861 €
Passe muraille Atelier public d'exploration urbaine	Bruits du frigo	10 000 €
PRISE Prévention des impayés d'énergie et suivi énergétique	CREAQ Centre Régional d'Eco-énergétique d'Aquitaine	2 000 €
Musiques et quartiers	Parallèles Attitude Diffusion / Rock School Barbey	5 000 €
Ma voix et toi	Opéra National de Bordeaux	2000 €
Demandez l'impossible Printemps des poètes	Théâtre des Taffurs	3 000 €
Vivre en ville, ville à vivre	Association Les P'tits débrouillards Aquitaine	3 500 €
Cœur de Bastide fait son cirque	Association des Centres d'Animation de quartier de Bordeaux (Bastide Queyries)	3 500 €

Séance du lundi 4 juin 2007

Mise en place d'ateliers d'initiation à l'expression radio sur le quartier Bacalan et Grand-Parc	La Clé des ondes	3 200 €
Action de sensibilisation aux métiers d'assistant maternel et garde d'enfants à domicile	Centre Communal d'Action Sociale Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi	750 €
Prévention surendettement/budget	Familles en Gironde	1 200 €
De l'écrit à l'image	Périphérie Production	2 000 €
Volontariat étudiant et solidarité	Association de la Fondation Etudiante pour la Ville	1 500 €
TRANQUILLITE PUBLIQUE		
Brevet de sécurité routière	Pour une route sûre	333 €
Permanence d'accueil pour les femmes victimes de violences	Mouvement français pour le planning familial	2 500 €
Permanences d'information et d'orientation juridique	Infodroits	6 100 €
		331 887 €

SUBVENTION COMMUNALE

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du

Et

L'**ASSOCIATION** «.....», représentée par Monsieur, Président, habilité aux fins des présentes par les statuts de l'association.

EXPOSE –

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux, fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

CONSIDERANT

Que L'**ASSOCIATION** « » déclarée à la Préfecture de le, exerce une activité qui a pour but de,
qui entre dans le champ des compétences pour lesquelles la Ville de Bordeaux est en droit d'intervenir.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - Activités et projets de l'association -

L'association s'assigne au cours de la période du au à la réalisation des activités suivantes :

.....

.....

ARTICLE 2 - Mise à disposition des moyens –

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association, dans les conditions figurant à l'article 3 :

↳ Une subvention de € pour l'année civile 200?.

ARTICLE 3 - Conditions d'utilisation de l'aide -

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

⇒ La subvention sera utilisée pour les actions citées à l'article 1

ARTICLE 4 - Mode de règlement -

La subvention de la Ville de Bordeaux, à la réalisation de l'activité retenue, s'élève à €.

Elle sera créditée au compte de l'association n°..... établissement

ARTICLE 5 - Conditions Générales -

L'association s'engage :

- A pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes ;
- A déclarer sous trois mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux ;
- A déclarer sous trois mois à la Ville, tous changements intervenus dans son conseil d'administration ;
- A ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature ;
- A adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général ;
- A restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées ;

ARTICLE 6 - Conditions de Renouvellement-

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'Article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 7 - Conditions de Résiliation-

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'octroi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

ARTICLE 8 - Contrôle de la Ville sur l'association-

Conformément à l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

⇒ Une copie certifiée de son budget,

⇒ Une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27.03.1993 et du 01.03.1984),

⇒ Tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

La Ville de Bordeaux s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la subvention accordée, néanmoins, les deux parties à la présente convention prévoient une réunion de suivi des opérations entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre, dont l'ordre du jour est notamment constitué par :

- ↻ Présentation d'un rapport d'activités intermédiaires,
- ↻ Présentation d'une situation financière intermédiaire,
- ↻ Ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice,
- ↻ Mode d'utilisation par l'association des concours de la Ville de Bordeaux (dans le cadre où ceux-ci sont affectés dans la convention à des actions précises).

ARTICLE 9 - Droits de timbre et d'enregistrement -

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

ARTICLE 10 - Election de domicile -

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- ↻ Par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
- ↻ Par l'Association « », en son siège social :

Fait à Bordeaux, en 2 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'association

LE MAIRE

LE PRESIDENT

MME FAYET. -

Deux délibérations, mes chers collègues, qui sont complémentaires.

La première concerne le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui, lors de sa dernière réunion plénière il y a un peu plus de deux mois a validé les actions et la programmation pour l'année 2007.

Pour la plupart de ces actions c'est la poursuite de choses déjà engagées les années passées, notamment :

Le soutien à « CAAN'ABUS » sur la toxicomanie, donc pour les jeunes, porté par le CEID, la Croix Rouge et d'autres partenaires.

Le soutien au programme d'échange de seringues. Je signale que c'est pour la dernière année puisque ce programme est maintenant pris en charge par le Ministère de la Santé avec des subventions pérennes, donc suffisantes pour que la Ville n'ait plus à intervenir, ce que nous faisons depuis des années.

C'est une bonne nouvelle en même temps pour eux parce que ça permet de stabiliser le fonctionnement de ce centre qui est fort utile.

Un soutien également au Centre de Loisirs des jeunes du quartier du Lac, centre porté par la Police Nationale avec des professionnels de la Police Nationale, et en plus un poste d'adulte relais que nous co-finançons.

Un soutien aussi aux relais et aux réseaux d'intervention auprès des personnes prostituées. Là aussi on a un excellent réseau depuis des années, que vous connaissez certainement, avec différents intervenants. Il est pertinent d'avoir une coordination à mi-temps qui est portée par le CRAES.

Pour les jeunes en errance, depuis plusieurs années on avait entamé un programme à la fois social, éducatif et en même temps culturel. Il faut soutenir ce programme pour compenser un peu le retrait des fonds européens du Pic Urban qui avaient permis de lancer cette opération avec le CEID.

Je crois qu'il est important de poursuivre, parce que grâce à cette équipe éducative nous avons maintenant un travail de rue très important qui se fait dans les rues du centre ville avec les jeunes marginaux, qui vont aussi régulièrement à la salle Amédée Larrieu pour pratiquer les arts de la rue.

Une petit coup de pouce également à l'association Solidarité Jeunesse pour une action culturelle.

Enfin, une action de prévention du sexisme dans les quartiers Saint-Michel et Bastide. Une action importante parce qu'on avait beaucoup de violences sexistes dans ces quartiers.

On démarre par Saint-Michel et Bastide. Si cela s'avère pertinent on étendra à d'autres quartiers qui en auraient besoin.

La deuxième délibération concerne le Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Vous vous souvenez qu'on avait voté ce contrat urbain pour les années 2007/2011 au mois de mars, avec un plan pluriannuel d'actions et des grands axes de travail définis par quartier.

Certains élus avaient trouvé à l'époque que cela manquait de précisions. Eh bien, les précisions, les voilà.

Cela se décline en actions concrètes financées aujourd'hui par la Ville de Bordeaux dans cette délibération. Le financement de l'Etat fera l'objet d'une délibération au mois de juillet si tout va bien, si on arrive à caler les choses.

Je voulais souligner l'excellent travail de coordination fait par Véronique DELANNOY et tout le service du développement social et urbain, coordination sur chaque quartier de l'ensemble des acteurs sociaux, culturels, éducatifs, police, organismes HLM, etc., avec des réunions régulières de ce que l'on appelait avant le Groupe de Dialogues, qui s'appelle maintenant le CLIP, Comités de Liaisons Inter-partenariaux, qui sont vraiment des lieux d'échanges et de travail très intéressants.

Vous avez ici par quartier et par axe de travail des projets portés en général par des associations ou par les centres sociaux.

J'en profite pour rendre hommage aussi à toutes ces associations qui font un travail remarquable dans nos quartiers.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Y a-t-il des questions sur ces deux projets de délibérations ?

M. COLOMBIER ;

M. COLOMBIER. -

Monsieur le Maire, concernant le dossier 283 je m'abstiendrai.

Quant au 284 je voudrais vous faire part de certaines réflexions, car le 2 avril vous nous avez présenté, il y a donc peu de temps, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale et sa philosophie sur les quartiers dénommés de façon très politiquement correcte « quartiers sensibles ».

S'insérant dans la Politique de la Ville, ce contrat qui touche 7 quartiers prioritaires, je vous le disais il y a deux mois, devrait s'intituler en fait « contrat tendant à minimiser l'échec patent de la Politique Sociale et de la Politique de la Ville, de l'Etat, depuis des décennies ».

En effet, la cohésion sociale a disparu, bien sûr, de ces quartiers depuis des années. C'est peu de le dire.

Il s'agit, je vous cite, « d'actions reconduites pour certaines, ayant évolué après évaluation pour beaucoup ». Nous cherchons en vain dans le dossier les évaluations citées.

Sur une période de 5 ans vous renouvez un grand nombre d'opérations qui ont montré leur inanité depuis des années. Vous précisez alors dans le préambule du Contrat Urbain de Cohésion Sociale :

« Malheureusement force est de constater que les secteurs repérés comme sensibles lors du précédent Contrat de Ville, le sont toujours ».

Cela veut dire en clair que rien n'a beaucoup changé, et donc que les actions que vous engagez et que vous renouvez pour certaines ne changeront pas grand-chose à cet état de fait. On continue avec les mêmes méthodes pour un même échec, vous le disiez vous-même.

Si certaines opérations touchant à la toxicomanie, à certains équipements urbains ou d'habitat peuvent tout à fait se concevoir, un grand nombre d'actions sans grande nouveauté seront donc sans résultat.

Vous passez bien entendu sous silence les causes de cette situation dans ces quartiers-ci dont vous êtes responsable au titre des fonctions nationales que vous avez eues et des gouvernements auxquels vous avez participé, par la suicidaire politique d'immigration que vous avez menée dans ce pays, droite et gauche confondues, depuis 30 ans.

Il est évident que c'est le grand tabou, que le mot immigration n'est jamais cité dans ce dossier. Les Français n'en sont malgré tout pas dupes quand ils constatent qu'il s'agit bien entendu de quartiers où des concentrations importantes de populations étrangères se sont installées au fil des années.

Il suffit de lire l'intitulé de certaines associations telle « Migrations Culturelles Aquitaine Afrique MC2A », ou bien de lire le contenu de certaines actions elles-mêmes dirigées, je cite, « dans un quartier pluriethnique de Bordeaux-Lac, les Aubiers : cours d'alphabétisation, d'insertion sociale et culturelle, de mémoire, ou de médiation sociale et culturelle ». S'il y a médiation c'est donc qu'il y a problème. C'est évident.

Tout ceci démontre non seulement que la cohésion sociale a bien disparu, mais que les bases même de toute vie en commun sont à reprendre. Et pourquoi cela ? Du fait de l'apport de religions, de valeurs, de civilisations, différentes qui ne peuvent s'intégrer à notre société nationale française.

Mais de cela vous n'en parlez évidemment pas. Vous agissez comme d'habitude sur les conséquences et non sur les causes, seul traitement qui permettrait de revenir sur ce gravissime problème que le Président de la République, par de grands effets d'annonce, tente de faire accroire qu'il le règlera puisqu'il a même créé un Ministère de l'Immigration et de l'Identité Nationale.

Si ces deux termes sont accolés c'est donc bien que l'immigration est un facteur de désintégration sociale et identitaire dans notre pays.

Cette analyse est tellement évidente et partagée par une très grande majorité de Français - Nicolas SARKOZY électoralement parlant ne s'y est pas trompé - qu'elle est reconnue maintenant du bout des lèvres par la classe politique.

En revanche, si un tout petit début de constat est fait, vous persévérez dans des actions bien souvent, trop souvent peu efficaces qui ne peuvent dans le meilleur des cas ne s'apparenter qu'à l'achat d'une paix civile très précaire dans ces quartiers, mais surtout pas à la résolution de ces problèmes.

Vous continuez donc avec l'approbation de la gauche, des Verts, du parti Communiste, ici, dans cette enceinte, sous couvert de social, à la continuation et à l'appel à plus d'immigration dans nos villes et dans notre pays.

Rappelons simplement que plus de 450.000 nouveaux étrangers officiels entrent dans notre pays, auxquels s'ajoutera l'immigration choisie du Président de la République...

(Protestation de Mme NOËL)

M. LE MAIRE. -

Ecoutez, Mme NOËL, chacun a un temps de parole. M. COLOMBIER ne l'a pas encore épuisé. Il faut être démocrate.

M. COLOMBIER. -

Oui. Merci. Je parle beaucoup moins souvent que d'autres groupes politiques, mais je ne leur reproche pas.

Rappelons donc que plus de 450.000 nouveaux étrangers officiels entrent dans notre pays, auxquels s'ajoutera l'immigration choisie du Président de la République, auxquels s'ajoute selon l'OCDE – je cite mes sources – 1.200.000 clandestins qui bénéficient de plus, à travers l'AME, de soins totalement gratuits, contrairement aux Français. Si ce n'est pas un appel d'air continu, qu'est-ce que c'est ?

A travers ce dossier, ô certes minime par rapport à ce que peut coûter l'immigration dans notre pays, vous faites la preuve des responsabilités que vous avez des sommes que cela coûte, et de l'injustice de cette préférence étrangère que vous entretenez et payez sur le dos des populations majoritairement françaises depuis des années.

Vous comprendrez donc, Monsieur le Maire, que je voterai contre ces actions baptisées «Prévention de la Délinquance », qui ne préviennent pas grand-chose, ne résoudront rien et surtout pas la désintégration sociale que vit notre pays et ses quartiers à Bordeaux.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ces dossiers ?

Mme FAYET, vous voulez apporter une réponse ?

MME FAYET. -

Non, je ne veux pas répondre concernant le procès que fait notre collègue des politiques d'immigration et d'intégration depuis des années. Je crois que ça nous amènerait trop loin et dans un sujet beaucoup trop polémique.

Je voudrais simplement dire que contrairement à ce qu'il pense, ces politiques de développement social et urbain ont l'ambition de s'attaquer aux causes de cette exclusion, aux causes de toutes ces difficultés sociales. J'en veux pour preuve les actions qui sont citées ici. Beaucoup concernent l'éducation des enfants, et si donner à des enfants la capacité de réussir et de se former ce n'est pas s'attaquer aux causes, je ne sais pas ce que c'est.

Beaucoup d'actions concernent la formation et l'emploi, et si donner à des gens en grande difficulté les moyens d'accéder à l'emploi comme nous le faisons par exemple à travers la Régie de quartier de Bacalan qui vient de fêter ses 10 ans, je ne sais pas ce que c'est si ce n'est sortir de la dépendance, redevenir autonome et maître de son destin et de sa vie.

Enfin toute une série d'actions concernent le soutien aux familles et aux parents. Effectivement on reproche souvent aux parents d'être démissionnaires, d'être la cause de tous les maux. Je crois que c'est un tort. En tout cas nous, nous avons la volonté d'aider ces parents à retrouver leur dignité, à retrouver leur rôle éducatif pour que leurs enfants puissent grandir en toute sérénité et développer leurs compétences.

Donc je crois qu'on a vraiment l'ambition de s'attaquer aux causes de cette précarité. Je pense qu'on y réussit pas trop mal.

Souvenez-vous, M. COLOMBIER, du débat que nous avons eu lors de la présentation du CUCS, où nos collègues – j'ai le souvenir d'Alain MOGA et de Bruno CANOVAS – disaient que grâce à cette politique menée depuis des années nos quartiers allaient beaucoup mieux. Cela ne se mesure pas forcément en chiffres, mais ça se mesure dans une ambiance, par des petits signes qu'eux, élus de quartiers, vivent au quotidien.

On ne va pas refaire le débat de la dernière fois, mais référez-vous au compte rendu de ce jour-là.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Opposition de M. COLOMBIER.

Y a-t-il sur ces deux dossiers d'autres oppositions ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DE M. COLOMBIER

Séance du lundi 4 juin 2007